

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1960**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Mise à disposition, à l'OPH Grand Lyon Habitat, d'un immeuble situé 327, rue Paul Bert - Acte rectificatif au bail emphytéotique approuvé par décision du Bureau n° B-2010-1538 du 26 avril 2010

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010**Décision n° B-2010-1960**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Mise à disposition, à l'OPH Grand Lyon Habitat, d'un immeuble situé 327, rue Paul Bert - Acte rectificatif au bail emphytéotique approuvé par décision du Bureau n° B-2010-1538 du 26 avril 2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.5.

Par décision n° B-2010-1538 du Bureau du 26 avril 2010, la Communauté urbaine a mis à disposition de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat un immeuble appartenant anciennement à la SCI GAJ, acquis par acte du 14 juin 2010 pour un montant de 880 000 €.

Il s'agit d'un immeuble comprenant 16 appartements, d'une surface habitable de 300 mètres carrés.

Or, les modalités du présent bail ont été modifiées consécutivement à une diminution des subventions octroyées à l'OPH Grand Lyon Habitat.

De ce fait, le montant du loyer annuel, à payer les 15 dernières années est estimé désormais à 10 600 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acte rectificatif concernant la mise à disposition par bail emphytéotique, à l'OPH Grand Lyon Habitat, de l'immeuble situé 327, rue Paul Bert à Lyon 3°, dans le cadre de la politique en faveur du logement social avec le paiement, les 15 dernières années d'un loyer annuel estimé à 10 600 €, lequel sera révisé annuellement, à compter de la 42° année en fonction du coût de la construction publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), mais dans la limite de 30 % de la variation de cet indice.

2° - Autorise monsieur le président à signer, le moment venu, ledit acte rectificatif.

3° - La recette de 352 040 € sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2010 - compte 752 100 - fonction 72 - opération 1761.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.